

DEC150754DRH

LE PRESIDENT DU CNRS

Vu, la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu, la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu, le décret n°82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu, le décret n°82-993 du 24 novembre 1982 modifié, portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques ;

Vu, le décret n°84-1185 du 27 décembre 1984 modifié relatif aux statuts particuliers des corps de fonctionnaires du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu, le décret du 27 février 2014 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du Centre National de la recherche scientifique;

Vu, l'arrêté du 24 février 1986 modifié instituant des commissions administratives paritaires à l'égard du personnel du Centre national de la recherche scientifique.

Vu la décision N° DEC150260DRH du 21 janvier 2015 portant nomination des membres de l'administration à la commission administrative paritaire des chargés de recherche.

DECIDE

Article I : Est nommé, à compter du 23 février 2015, représentant titulaire de l'administration à la commission administrative paritaire **des chargés de recherche** :

Monsieur Christophe COUDROY
Directeur général délégué aux ressources

En remplacement de :

Monsieur Xavier INGLEBERT
Directeur général délégué aux ressources

Article II : La présente décision sera publiée au bulletin officiel du Centre national de la Recherche scientifique

Fait à Paris, le 3 mars 2015

Le Président du CNRS

Alain FUCHS